Jeudi 19 janvier 2023

P9_TA(2023)0013

L'assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes

Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2023 sur l'assaut contre les institutions démocratiques brésiliennes (2023/2505(RSP))

(2023/C 214/08)

Le Parlement européen,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que, le 8 janvier 2023, des milliers de militants d'extrême droite et de partisans de l'ancien président Jair Bolsonaro ont pris d'assaut et saccagé le Congrès brésilien, la Cour suprême et le palais de l'Alvorada à Brasilia, appelant à un coup d'état militaire contre le président Lula da Silva; qu'Anderson Torre, ancien ministre de la justice de l'ex-président Bolsonaro, a été arrêté et qu'Ibaneis Rocha, gouverneur du district fédéral (qui comprend Brasilia), a été suspendu;

B. considérant que les violentes attaques de l'extrême droite contre les institutions démocratiques participent d'un phénomène mondial; que les évènements qui se sont produits à Brasilia constituent une attaque flagrante contre les institutions démocratiques brésiliennes et qu'ils présentent une similitude évidente avec l'assaut du Capitole américain de 2021; que l'ancien président américain Donald Trump et l'ex-président Jair Bolsonaro ont joué un rôle déterminant dans ces événements;

C. considérant que les plateformes de médias sociaux échouent toujours à modérer ou à freiner la diffusion des campagnes antidémocratiques, du fascisme transnational et de l'extrémisme, diffusion favorisée par l'existence d'algorithmes promouvant les contenus haineux et la désinformation ainsi que par une réticence à supprimer les contenus illicites, et qu'elles ont joué un rôle fondamental dans ces événements en amplifiant la rhétorique agressive et la violence et en facilitant la mobilisation et la propagation de la désinformation;

1. condamne avec la plus grande fermeté les actes criminels perpétrés par les partisans de l'ancien président Bolsonaro et soutient les efforts actuellement déployés pour garantir la mise en œuvre d'une enquête rapide, impartiale, sérieuse et efficace permettant d'identifier et de poursuivre tous les acteurs concernés, y compris les instigateurs, les organisateurs et les bailleurs de fonds ainsi que les institutions publiques qui n'ont pas agi pour empêcher ces attaques, et de les amener à répondre de leurs actes;

2. exprime sa solidarité avec le président Lula da Silva, démocratiquement élu, ainsi qu'avec son gouvernement et les institutions brésiliennes;

3. déplore les tentatives de l'ancien président Bolsonaro et de certains de ses partisans politiques de jeter le discrédit sur le système électoral et les autorités électorales, alors qu'il n'y a aucune preuve de fraude électorale, et les exhorte à accepter le résultat démocratique des élections;

4. reconnaît le lien qui existe entre la montée du fascisme transnational, du racisme et de l'extrémisme et, par exemple, les événements de Brasília, l'assaut contre le Capitol américain en janvier 2021 et les arrestations effectuées en décembre 2022, liées à un projet d'attaque contre le Bundestag allemand;

5. souligne que, le 13 janvier 2023, la Cour suprême a autorisé des procureurs fédéraux à enquêter sur l'ancien président Bolsonaro, étant donné que celui-ci «est susceptible d'avoir contribué, de manière significative, à la commission d'actes criminels et terroristes»; exprime l'inquiétude que lui inspirent les actes et les omissions de certains fonctionnaires, en particulier ceux du gouverneur et de la police militaire du district fédéral;

6. souligne l'importance que revêtent les cadres législatifs, tels que la législation sur les services numériques, qui réglementent les plateformes de médias sociaux de l'Union et les entreprises technologiques pour combattre et prévenir efficacement la propagation des discours de haine, de la désinformation en ligne et la radicalisation;

7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de l'Europe, ainsi qu'au président, au gouvernement et au parlement du Brésil.